

Ministère
de
l'Intérieur.

5^e Division
Compt. gén.^{le}

2^e Bureau

Envoyé n.° 3130

N.° 698.

Paris, le 22. Septembre 1815 ⁴¹⁵

Le Ministre de la Justice, chargé
par interim du portefeuille de l'Intérieur,
à Monsieur Le Chancelier, Directeur
de l'École française des beaux arts,
à Rome.

Monsieur, Je vous fais passer les
duplicata des comptes de l'École de Rome pour 1812
que j'ai approuvés savoir :

1^o. Celui des Elèves Hollandois, dont la recette est de 18,600.⁺
à la dépense de 19,109.²⁰
à l'avance de 509.²⁰

reporté au compte de l'École même année;

à 2^o. Celui de cet établissement aussi pour 1812 présentant une
Recette de 97,003.⁰²
Une dépense de 38,339.²⁶
à un restant en caisse de 8,663.⁶⁶

Y compris les 1497.⁶⁸ de boni sur 1811 et les 7169.⁹⁸ sur 1812.

Je vous recommande expressément,
Monsieur, de me faire passer le plus tôt possible
votre compte de 1813.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement,
Monsieur

Votre serviteur

Langens

416